

# Conseil. Un parc de stationnement à l'île-Vierge

Précédé par un hommage à Jean-Jacques Fabien, ancien maire de Crozon décédé la semaine passée, le conseil municipal de rentrée s'est déroulé jeudi soir. L'équipe du maire, Daniel Moysan, a annoncé la création d'un parc de stationnement à l'île-Vierge, et ce afin de préserver le site, fragilisé par une fréquentation touristique en perpétuelle augmentation.

*Joyau de la Presqu'île, l'île Vierge est fragilisé par une fréquentation touristique en perpétuelle augmentation depuis plusieurs années (photo : Donatienne Guillaudeau).*



Le cinquième conseil municipal de l'année 2019 s'est tenu jeudi soir, à la mairie de Crozon. En introduction de la séance, le maire, Daniel Moysan, a tenu à rendre hommage à Jean-Jacques Fabien, maire de Crozon de 1983 à 1989, disparu la semaine dernière : « Homme de caractère, esprit imaginaire en perpétuelle recherche de nouvelles frontières, il a été l'acteur et l'animateur incontournable de la vie politique crozonnaise de toutes ces dernières années », a-t-il salué. Une minute de silence a ensuite été observée en sa mémoire et en soutien à sa famille, avant que les élus ne passent aux différents points à l'ordre du jour.

**Île Vierge : demande de subvention à la Région pour la création d'un parc de stationnement.** Gérard Loreau, adjoint au Pôle mer, ports et tourisme, a présenté la situation du site touristique de l'île Vierge, qui, victime de son

succès, connaît une explosion de fréquentation depuis quelques années. « Cette surfréquentation du site a été facilitée par des chemins d'accès carrossables, le long desquels les usagers pouvaient stationner au mépris de toute règle de sécurité et contribuant à la dégradation des espaces naturels protégés, classés depuis 1982 ».

La municipalité a donc pris des mesures radicales : une interdiction totale de circulation a été mise en place sur les différents points d'accès au site, afin de privilégier les déplacements doux comme la marche ou le vélo. Un projet de parc de stationnement d'une contenance d'environ 150 véhicules, d'un coût estimé à 150 000 €, est également lancé. L'opération pouvant bénéficier de l'aide de la région, le conseil a approuvé la décision d'une demande de subvention, dont le taux maximum est de 70 % et plafonné

à 100 000€.

**Espaces Remarquables de Bretagne : un renouvellement de classement des parcelles appartenant à la commune.** Le classement de la réserve naturelle régionale des sites géologiques de la Presqu'île de Crozon, classée en 2013 pour une durée de six ans, arrive à échéance en octobre prochain. Dans ce cadre, le conseil a approuvé le point concernant le renouvellement de ce classement afin de poursuivre la protection de ce patrimoine géologique et sa valorisation, la commune de Crozon étant propriétaire de treize parcelles, réparties sur quatre des 27 sites que compte la réserve naturelle.

**Subventions.** Des subventions complémentaires ont été attribuées aux associations Diwan (10 591€) et la crèche multi-accueil Les Poussins (1424,98€), suite à la régularisation de leurs effectifs pour l'année 2019.